



Démembrement d'un appartement

Par **AlainIssy**, le **04/10/2023** à **16:17**

En cas de démembrement d'un appartement appartenant à 2 parents, ayant 2 enfants, le paiement des droits de succession se fait-il au moment du démembrement réalisé chez un notaire, ou au moment du décès d'un ou des 2 parents. ??

Merci

Par **youris**, le **04/10/2023** à **16:43**

bonjour,

le paiement des droits de succession se fait après le décès.

si vous faites une donation de la nue-propriété à vos enfants, vos enfants devront payer les frais de donations, mais le trésor public admet que ceux-ci peuvent être payés par le donateur.

s'agit-il de votre résidence principale ?

si oui, voir ce lien :

[donation-de-la-residence-principale-une-decision-grave-dont-il-faut-peser-tous-les-aspects](#)

Salutations